

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N°2026_118

Séance du 21 septembre 2026

L'AN DEUX MIL VINGT-SIX le 21 septembre 2026 à 20H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur René de NICOLAY, maire.

Présents :

M. René de NICOLAY, M. Christophe MAUDET, Mme Hélène LE BIEZ, M. Jordan AUCLAIRE, Mme Myriam LEROUX, M. Olivier CORBIN, Mme Sonia POTTIER, M. Jonathan LOISTRON, M. Michel NÉRON, M. Jean-Paul TRICOT, M. Patrice OGER, Mme Martine PAPIN, Mme Martine DESVIGNES, M. Franck ISRAËL-ALEXANDRE, Mme Annie TILLY, Mme Brigitte ROGER-DUBLY, M. Christophe NOURRY, Mme Monika BRETON, Mme Sandra COGNÉ, Mme Mélanie LOISEAU, M. Antoine de NICOLAY, Mme Ophélie LEBOUIL, M. Jimmy REMARS, M. Jean LE GALLET, M. Flavien BEAUCÉ.

Absent excusé :

M. Pascal MONNIER donne pouvoir à M. Christophe NOURRY
Mme Sonia MAQUERE donne pouvoir à M. Jordan AUCLAIRE

Absent :

Mme Rachel AMATO
M. Nicolas DUFRENE

Secrétaire de séance : Mme Martine PAPIN

Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le

ID : 072-200077162-20260921-2026_118-DE



<u>Membres :</u>	En exercice	:	29
	Présents	:	25
	Votants	:	27

CONSEIL DES SAGES – RENOUELEMENT DE L'INSTANCE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

RAPPORTEUR : Monsieur René de NICOLAY, maire.

À l'occasion du renouvellement de l'équipe municipale, il convient de procéder au renouvellement du Conseil des Sages et d'actualiser son règlement intérieur afin de préciser ses modalités de composition, d'organisation et de fonctionnement.

Conformément aux dispositions de ce règlement, les membres du Conseil des Sages sont nommés par le maire et leur composition est portée à la connaissance du Conseil municipal.

Ont ainsi été nommés membres du Conseil des Sages :

- Madame Michèle Bellanger
- Monsieur Daniel Tilly

- Madame Gislène Thomazeau
- Monsieur Roland Frizon
- Madame Sylvette Dauguet
- Monsieur Christian Sobac

Envoyé en préfecture le 30/09/2026

Reçu en préfecture le 30/09/2026

Publié le

ID : 072-200077162-20260921-2026_118-DE



Le règlement intérieur actualisé du Conseil des Sages, annexé à la présente délibération, définit notamment les conditions de participation à l'instance, les principes auxquels ses membres s'engagent, ainsi que les modalités d'organisation des assemblées plénières et des groupes de travail.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2143-2 relatif aux comités consultatifs ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 30 janvier 2023 portant création du Conseil des Sages de la commune nouvelle du Lude ;

Considérant l'intérêt de poursuivre cette démarche de participation citoyenne et de renouveler cette instance à l'occasion du nouveau mandat municipal ;

Considérant la nécessité d'actualiser son règlement intérieur ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'**unanimité** décide :

- **De prendre acte** de la nomination par le Maire des membres du Conseil des Sages dont la liste figure ci-dessus ;
- **D'adopter** le règlement intérieur actualisé du Conseil des Sages, annexé à la présente délibération ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre et au fonctionnement du Conseil des Sages.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en
Préfecture le 30 septembre 2026.

La Secrétaire
Mme Martine PAPIN

Le Maire,
M. René de NICOLAY

